Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

TL/PK P.V. AAVI 18

Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Réunion retransmise en direct[1]

Procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2024

2. "Landwirtschaftsdësch" du 12 décembre 2024
   - Compte rendu par Madame la Ministre
   - Demande de la sensibilité politique déi gréng de discuter des conclusions tirées au "Landwirtschaftsdësch" visant le rapport final du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE (6 décembre 2024)

3. Conseils "Agriculture et Pêche" du 23 septembre, des 21-22 octobre, du 18 novembre et des 9-10 décembre 2024
   - Compte rendu par Madame la Ministre

4. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Emile Eicher remplaçant M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles remplaçant Mme Stéphanie Weydert, M. Gusty Graas, Mme Octavie Modert, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Alexandra Schoos, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring

Mme Martine Hansen, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, Mme Paulette Lenert, Mme Stéphanie Weydert

M. Marc Goergen, observateur délégué

*

Présidence : M. Jeff Boonen, Président de la Commission

*

[1] Retrouvez la vidéo de la réunion ici : https://www.chd.lu/fr/meeting/13352

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2024

La Commission de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture (ci-après « commission parlementaire ») approuve le projet de procès-verbal sous rubrique.

2. "Landwirtschaftsdësch" du 12 décembre 2024
- Compte rendu par Madame la Ministre
- Demande de la sensibilité politique déi gréng de discuter des conclusions tirées au "Landwirtschaftsdësch" visant le rapport final du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE (6 décembre 2024)

Monsieur Jeff Boonen, Président de la commission parlementaire, ouvre la séance en présentant ses vœux pour la nouvelle année et exprime l'espoir d'une année sans crises majeures pour les acteurs du secteur agricole.

Il invite ensuite Madame la Ministre à présenter un rapport du *Landwirtschaftsdësch* du 12 décembre dernier. Dans ce cadre, seront également abordées les questions soulevées par la sensibilité *déi gréng*, notamment en lien avec les décisions prises concernant le dialogue stratégique.

Madame la Ministre rappelle que le gouvernement a souhaité institutionnaliser le *Landwirtschaftsdësch*, établissant ainsi un dialogue régulier et structuré avec les représentants du secteur agricole. Ce deuxième *Landwirtschaftsdësch* de la législature s'inscrit dans cette volonté de concertation renforcée.

Les discussions ont porté sur deux axes majeurs : d'une part, le suivi des décisions et travaux engagés lors du précédent *Landwirtschaftsdësch*, afin d'évaluer leur mise en œuvre et les avancées concrètes ; d'autre part, l'analyse du Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne, dont le rapport final, remis à la Commission européenne le 4 septembre 2024, servait de base aux échanges.

2.1. Suivi du dernier *Landwirtschaftsdësch*

Madame la Ministre informe qu'un bilan de la dernière réunion du *Landwirtschaftsdësch* était dressé, conformément aux engagements pris. Deux groupes de travail y avaient été constitués afin d'approfondir des thématiques essentielles pour le secteur agricole :

2.1.1. Groupe de travail sur la construction en zone verte (placé sous l'égide du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité)

- Ce groupe poursuit actuellement ses travaux, bien que la Chambre d'Agriculture ait exprimé des réserves quant à l'absence de résultats concrets à ce stade.
- L'élaboration de lignes directrices est en cours afin de préciser les conditions d'octroi des autorisations et d'optimiser les procédures administratives.
- Il a été souligné qu'il est nécessaire de préciser davantage dans la législation sur la protection de la nature la définition de la transformation des produits agricoles, notamment en ce qui concerne l'aménagement des espaces dédiés à la transformation des produits primaires provenant de l'exploitation agricole. De plus, il convient de mieux définir les activités autorisées dans les locaux de dégustation, en particulier pour les exploitations viticoles. Il est également important de revoir les dispositions concernant la vente directe à la ferme, afin d'explorer la possibilité de vendre des produits autres que ceux issus directement de l'exploitation. L'objectif étant de rendre les magasins de ferme plus attractifs pour la clientèle, tout en évitant que cette diversification ne devienne excessive.

- La problématique du logement des travailleurs saisonniers demeure un sujet en suspens, nécessitant des solutions adaptées.
- La question des activités pédagogiques dans les exploitations agricoles a été soulevée, en particulier concernant l'aménagement d'espaces dédiés en zone verte. Le ministère de l'Environnement a suggéré que ces activités puissent être considérées comme des activités agricoles. Une analyse est en cours pour déterminer si des ajustements doivent être apportés à la législation sur la protection de la nature ou si cela peut être interprété comme compatible avec les règles actuelles.
- Un consensus a été trouvé quant à la possibilité d'autoriser deux habitations sur une exploitation en zone verte lorsque les besoins de l'activité agricole le justifient, notamment en présence de plusieurs exploitants ou dans le cadre d'une transmission générationnelle.

2.1.2. Groupe de travail sur le Guichet unique (placé sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture)

- Ce groupe de travail a pour mission d'analyser en profondeur les procédures administratives afin de faciliter les démarches. Actuellement, une enquête est menée auprès des exploitations pilotes sélectionnées pour identifier les obstacles administratifs potentiels. Les résultats, attendus en janvier, permettront de repérer les principaux obstacles et d'apporter les ajustements nécessaires.
- Un guide pratique est en cours d'élaboration afin de structurer et de clarifier les démarches à suivre pour l'instruction des projets de construction agricole.

Les discussions se poursuivent et pourraient aboutir à des ajustements législatifs en fonction des conclusions définitives des groupes de travail.

2.1.3. Protection des ressources en eau

- La question des zones de protection de l'eau ainsi que de la directive et législation relatives aux nitrates a été abordée.
- La Chambre d'Agriculture a exprimé son regret concernant l'absence de concertation avec l'Administration de la gestion de l'eau depuis la présentation du rapport sur ce sujet.
- Il a été précisé que des travaux sont en cours pour simplifier les procédures, notamment en ce qui concerne les dérogations dans les zones sensibles, telles que le périmètre du lac de Haute-Sûre. Une analyse des risques est en cours pour évaluer la possibilité de supprimer certaines dérogations systématiquement accordées chaque année, dans une optique de simplification administrative.
- En ce qui concerne la législation sur les nitrates, aucune nouvelle information n'a été partagée. Des échanges avec les acteurs agricoles et les instances compétentes sont prévus pour mai/juin.

2.1.4. Réduction des émissions d'ammoniac

- Un état des lieux des travaux réalisés par la Task Force Ammoniac, créée lors du dernier *Landwirtschaftsdësch*, a été effectué afin d'évaluer les avancées réalisées et de déterminer si ces travaux ont apporté des résultats concrets.
- Une réduction des émissions de 11% a été constatée, contre 5% à 6% l'année précédente, marquant ainsi un progrès significatif vers les objectifs fixés.
- Cette amélioration est attribuée aux mesures mises en œuvre, notamment :

    a. L'obligation de couvrir les infrastructures de stockage de lisier ;
    b. L'interdiction des assiettes d'éclaboussement, remplacées par des systèmes d'épandage plus ciblés ;

c. La gestion du troupeau grâce à des ajustements dans l'alimentation.

- L'alimentation animale a été identifiée comme un levier essentiel pour réduire les émissions. Les experts, dont Convis, ont souligné l'importance d'une meilleure gestion des apports en protéines afin de limiter les rejets d'azote sous forme d'ammoniac et de nitrates.
- Un potentiel d'amélioration significatif demeure dans ce domaine. Par conséquent, chaque exploitant est incité à optimiser la gestion de ses pratiques. Dans ce cadre, l'importance du conseil en nutrition animale a été particulièrement soulignée.
- La Task Force Ammoniac, qui travaille de manière efficace et collaborative avec des résultats probants, poursuit ses efforts pour identifier les mesures les plus efficaces, telles que l'acidification du lisier et d'autres techniques d'atténuation, tout en garantissant une approche concertée avec les acteurs du secteur.

2.1.5. Adaptations législatives en matière de politique agricole

- Il a été rappelé que certaines modifications ont été apportées à la législation agricole, notamment en ce qui concerne la définition de l'agriculteur actif. Ces ajustements ont pour objectif principal de clarifier l'accès aux aides financières, en élargissant le cercle des demandeurs potentiels pour certaines mesures. Ces modifications, adoptées par le Parlement, sont désormais en vigueur et visent à assurer une meilleure structuration des dispositifs d'aide.

Échange de vues

Les discussions ont également porté sur trois axes majeurs : l'élaboration de guides pratiques destinés aux agriculteurs, l'optimisation des pratiques d'alimentation animale pour réduire les émissions d'ammoniac, ainsi que la question des pesticides et de leur impact sur la qualité de l'eau.

Élaboration des guides pratiques pour l'accompagnement des agriculteurs

- Trois guides distincts sont en cours de préparation afin de clarifier les procédures et les exigences réglementaires applicables au secteur agricole :
  a. Un guide destiné aux viticulteurs, en phase avancée d'élaboration ;
  b. Un guide sur la construction en zone verte, sous la direction du ministère de l'Environnement, visant à préciser les critères techniques et réglementaires encadrant les projets de construction dans ces zones ;
  c. Un guide relatif au Guichet unique, qui établira un cadre méthodologique détaillant les démarches administratives à entreprendre, les interlocuteurs à solliciter et les étapes à suivre pour faciliter l'obtention des autorisations nécessaires.
- La distinction entre ces documents repose sur leur finalité :
  a. Le guide du Guichet unique vise à structurer et simplifier les démarches administratives des exploitants agricoles tout en identifiant les obstacles susceptibles d'entraver les délais d'autorisation.
  b. Le guide sur la construction en zone verte se concentre sur la définition des normes techniques et des prescriptions à respecter pour garantir la conformité des infrastructures agricoles.

Optimisation des pratiques d'alimentation animale pour la réduction des émissions d'ammoniac

- L'alimentation du bétail a été identifiée comme un levier clé dans la réduction des émissions d'ammoniac, avec un potentiel d'atténuation estimé entre 5% et 6%, sous réserve de généraliser les bonnes pratiques.

- Un fort potentiel d'amélioration réside dans le renforcement de l'autonomie fourragère des exploitations, notamment en optimisant la valorisation des prairies locales pour limiter l'importation d'aliments riches en azote, tels que le soja.
- Cette approche nécessite des ajustements techniques pour maximiser la qualité nutritionnelle des fourrages, tout en répondant aux impératifs de rendement et d'équilibre alimentaire du bétail.
- Un modèle de calcul est en cours de développement afin de mesurer précisément l'impact de ces pratiques sur la réduction des émissions.
- Dans le cadre de la loi agraire, les agriculteurs souhaitant agrandir leur cheptel doivent se soumettre à un système de suivi qui analyse trois aspects spécifiques de leur exploitation, tous visant à réduire les émissions d'ammoniac. Ce suivi permet, d'une part, de sensibiliser les exploitants à leur production d'ammoniac et, d'autre part, d'éviter que des exploitations déjà responsables de fortes émissions n'augmentent encore leur impact environnemental.
- À partir de janvier, toutes les exploitations agricoles, même celles qui ne cherchent pas à agrandir leur cheptel, pourront bénéficier de cet outil de suivi. De plus, dans le cadre du conseil agricole, les exploitants auront accès à des services de conseil personnalisés, spécifiquement orientés vers l'atténuation des émissions d'ammoniac.
- La Task Force Ammoniac prévoit de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs, notamment à travers des campagnes d'information, des sessions de formation, et un conseil agricole dédié.

Usage des pesticides et impact sur la qualité de l'eau

- La question des pesticides et des composés fluorés (CFA) a été brièvement abordée, à l'initiative de l'Administration de la gestion de l'eau.
- Bien que ce sujet soit reconnu comme un enjeu majeur, il n'a pas fait l'objet d'une discussion approfondie lors de cette session de la table ronde, étant donné qu'il n'était pas inscrit à l'ordre du jour.
- Néanmoins, il a été souligné que des discussions sont en cours au niveau européen concernant le cadre réglementaire régissant l'utilisation de ces substances et leur impact potentiel sur les ressources en eau.

2.2. Analyse du *Dialogue stratégique*

Le Dialogue stratégique, lancé l'an dernier par la Commission européenne, est une initiative visant à rétablir un échange structuré entre les acteurs des secteurs agricole, environnemental et de la protection des consommateurs, souvent en divergence sur plusieurs enjeux majeurs. L'objectif était de faciliter la collaboration entre ces différents acteurs et de mieux appréhender les défis communs auxquels ils font face.

Lors du second volet du *Landwirtschaftsdësch*, ce Dialogue stratégique, un document particulièrement dense, a été examiné en profondeur. Afin d'en faciliter l'analyse, un travail de synthèse a été réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, permettant ainsi d'identifier les thématiques prioritaires et de concentrer les discussions sur les enjeux les plus pertinents.

2.2.1. Appréciation générale du Dialogue stratégique

- L'initiative a été globalement saluée, notamment pour sa volonté de renforcer le dialogue dans un contexte marqué par les mobilisations agricoles.
- Parmi les axes majeurs identifiés comme positifs figurent :
  a. La reconnaissance du principe de souveraineté alimentaire ;

b. L’accent mis sur la simplification administrative ;
c. La nécessité du renouvellement générationnel dans le secteur agricole.

- Toutefois, il a été relevé que si ces principes sont affirmés dans les grandes lignes du document, leur concrétisation demeure incertaine. L’analyse détaillée des propositions révèle une divergence entre les ambitions affichées et les mesures envisagées, soulevant des doutes quant à leur mise en œuvre effective.

2.2.2. Nécessité d’une approche équilibrée et durable

- La Chambre d'Agriculture a souligné l’importance d’une approche globale et équilibrée de la durabilité, prenant en compte les trois piliers fondamentaux : écologie, économie et social.
- Des préoccupations ont été exprimées quant à un déséquilibre potentiel entre ces dimensions, certaines mesures mettant l’accent sur les exigences environnementales sans prise en compte suffisante des impacts économiques et sociaux pour les exploitants.
- Il a été rappelé que toute transition écologique doit être accompagnée de mesures d’adaptation concrètes permettant aux agriculteurs de passer progressivement à de nouvelles pratiques, sans mettre en péril la rentabilité de leurs exploitations.

2.2.3. Réserves sur le système de benchmarking environnemental européen

- L’introduction d’un système de benchmarking environnemental à l’échelle européenne a soulevé des interrogations majeures quant à sa compatibilité avec l’objectif de simplification administrative.
- Un tel dispositif risquerait d’impliquer une charge administrative excessive pour les exploitations agricoles, dans un contexte où les agriculteurs dénoncent déjà un excès de bureaucratie et de contraintes réglementaires.
- Par ailleurs, la diversité des modèles agricoles à travers l’Europe rend difficile l’application d’un cadre unique et standardisé. Un tel système pourrait s’avérer inadapté aux spécificités locales et générer des distorsions entre États membres.
- La Chambre d’Agriculture a préconisé une approche fondée sur les initiatives nationales existantes, en privilégiant des ajustements ciblés plutôt qu’un cadre uniforme imposé à l’ensemble du secteur.

2.2.4. Encadrement du rôle du Conseil européen de l’alimentation

- Il a été précisé que le Conseil européen de l'alimentation doit jouer un rôle consultatif et ne pas prendre de décisions, la politique étant définie par les institutions élues, à savoir le Parlement européen, le Conseil, ainsi que les parlements et gouvernements nationaux.

2.2.5. Réserves sur l’approche des mesures fondées sur les résultats

- Le principe d’un financement des mesures agricoles conditionné aux résultats obtenus a été débattu, soulevant plusieurs objections :
  a. Difficulté de mesurer de manière fiable et homogène l’impact des actions mises en place, en raison des nombreux facteurs exogènes influençant la performance des exploitations ;
  b. Risques d’un alourdissement administratif considérable, imposant aux agriculteurs un suivi rigoureux et chronophage, potentiellement disproportionné par rapport aux bénéfices attendus.
- Il a été recommandé que les politiques agricoles reposent sur des évaluations scientifiques rigoureuses plutôt que sur un contrôle systématique et individualisé des résultats à l’échelle de chaque exploitation.

2.2.6. Opposition à une réduction imposée du cheptel et au retour d'un système de quotas

- La Chambre d'Agriculture a exprimé une opposition ferme à toute réduction du cheptel par décret, précisant que la mise en place d'une stratégie d'élevage envisagée dans le Dialogue stratégique ne saurait conduire à des obligations arbitraires.
- Le rejet d'un nouveau système de quotas a été réaffirmé, rappelant les difficultés engendrées par les dispositifs antérieurs.
- Il a été souligné que les objectifs de réduction des émissions agricoles doivent être adaptés aux spécificités de chaque pays, en tenant compte de la répartition entre prairies et terres arables. Un modèle unique applicable à l'ensemble des exploitations européennes ne saurait être pertinent.

2.2.7. Réserves sur le système d'échange de quotas d'émissions agricoles

- La création d'un marché des quotas d'émissions a été évoquée, mais une grande prudence a été recommandée à l'égard de ce dispositif, qui nécessite une surveillance continue.
- Il a été réaffirmé que le Conseil européen de l'alimentation ne doit pas imposer de seuils contraignants en matière d'émissions agricoles. Son rôle doit se cantonner à une fonction consultative, les décisions étant de la compétence des instances politiques démocratiquement élues.

2.2.8. Amélioration du recyclage des nutriments et soutien aux énergies renouvelables

- Les participants ont plaidé en faveur d'un meilleur recyclage des nutriments, notamment par :
  a. L'extraction des éléments fertilisants issus des stations d'épuration, afin de limiter leur dispersion et de les valoriser en tant qu'engrais ;
  b. L'amélioration des techniques de transformation des fertilisants organiques en engrais minéraux, optimisant ainsi leur disponibilité pour les cultures.
- Le soutien à la méthanisation agricole (biogaz) et à la conversion des matières organiques en fertilisants est encouragé, s'inspirant de modèles existants aux Pays-Bas et en Belgique.
- Il a été réaffirmé que la promotion d'une économie circulaire dans le secteur agricole constitue une priorité, notamment en matière de gestion des nutriments et de valorisation des déchets agricoles.

2.2.9. Financement et préservation du budget agricole

- Deux nouveaux fonds européens ont été mentionnés dans le cadre du Dialogue stratégique :
  a. Le *Nature Restoration Fund*, destiné à financer des mesures en faveur de la biodiversité.
  b. Le *Just Transition Fund*, visant à accompagner les secteurs agricoles et industriels dans leur transition écologique.
- Ces dispositifs sont jugés intéressants, à condition que leur mise en œuvre ne se fasse pas au détriment du budget agricole actuel. Il a été souligné que le rapport ne précise pas si ces fonds viendraient en complément ou en remplacement des financements existants, ce qui suscite des inquiétudes.
- Il a également été rappelé que l'atteinte des objectifs environnementaux nécessitera une augmentation du budget agricole, et non une réduction de celui-ci.

2.2.10. Cohérence des politiques environnementales et biodiversité

- Il a été souligné que les politiques de restauration de la nature doivent être mises en œuvre de manière cohérente et ciblée, en évitant d'affecter des terres agricoles productives essentielles à l'autonomie fourragère.
- Il a été recommandé de concentrer les programmes de biodiversité sur les terres les moins productives, permettant ainsi une gestion optimisée des ressources agricoles tout en favorisant la conservation des écosystèmes.
- La promotion de l'agriculture biologique reste une priorité nationale, avec la mise en place d'un Plan Bio 2026, qui sera élaboré en concertation avec les acteurs du secteur au cours de l'année.

2.2.11. Compétitivité du secteur agricole et accès aux financements

- La préservation d'un budget spécifique pour l'agriculture a été réaffirmée afin d'éviter une dilution des financements agricoles au sein d'autres programmes européens.
- L'accès à de nouvelles sources de financement, notamment via la Banque Européenne d'Investissement (BEI), est perçu comme une opportunité, bien que des préoccupations persistent quant à la complexité des procédures administratives pour y accéder.
- Il a été rappelé que les montants alloués aux différents États membres resteront limités et devront être utilisés de manière stratégique.

2.2.12. Défense de la souveraineté alimentaire

- Il a été déploré que la production alimentaire et la souveraineté agricole ne figurent pas explicitement parmi les objectifs prioritaires de la Politique Agricole Commune (PAC), alors même que cette question est cruciale pour l'avenir du secteur.

2.2.13. Réforme des aides directes et plafonnement des paiements

- La réforme des paiements directs, qui viserait à réorienter les aides exclusivement vers les petites exploitations et les nouveaux agriculteurs, a été jugée préoccupante.
  a. La logique des paiements directs repose sur une compensation des contraintes réglementaires élevées imposées aux agriculteurs européens par rapport aux pays tiers.
  b. Une limitation des aides aux seules petites exploitations risquerait d'exclure un grand nombre de producteurs et de fragiliser les exploitations soumises aux standards de production européens.
- Il a été souligné que la dernière définition européenne des petites exploitations agricoles se basait sur un seuil de dix hectares, ce qui, appliqué au Luxembourg, exclurait pratiquement l'ensemble des exploitations du pays.
- L'introduction d'un plafonnement des aides directes a été discutée. Bien qu'il y ait un consensus pour limiter les aides financières aux grandes exploitations cultivant plusieurs milliers d'hectares, il est essentiel de prêter attention à la manière dont ces aides sont plafonnées afin de ne pas affecter les exploitations familiales. Un changement structurel est en cours, avec une croissance naturelle des exploitations, en grande partie en raison de l'absence de successeurs dans de nombreuses fermes, ce qui entraîne un transfert des terres à d'autres exploitants.

2.2.14. Adaptation au changement climatique et gestion de l'eau

- L'importance de l'eau et de la résilience hydrique a été soulignée dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, avec un appel à poursuivre les projets d'irrigation et de stockage de l'eau au Luxembourg.

- Il a été précisé que les NGT1 (nouvelles techniques génomiques) ne devraient pas être brevetables, une position qui a été discutée à la Chambre et sera défendue au niveau européen.

2.2.15. Renforcement de la gestion des crises agricoles

- La multiplication des événements climatiques extrêmes (inondations, gel tardif, sécheresses) a souligné la nécessité d'un dispositif efficace de gestion des crises agricoles.
- Le fonds européen destiné à intervenir en cas de crise sectorielle, a été jugée utile mais largement sous-dotée.
- Il a été recommandé d'augmenter significativement les moyens alloués à ce fonds, afin de garantir une compensation adéquate en cas de crise majeure affectant le secteur agricole.

2.2.16. Renforcement des filières agricoles régionales et transparence des prix

- La création d'un Observatoire européen des marchés agricoles a été saluée. Cette instance permettra d'analyser les prix des matières premières, les marges et les pratiques commerciales, avec l'objectif d'assurer une plus grande équité dans la répartition de la valeur ajoutée entre les producteurs, les transformateurs et la distribution.
- Il a été rappelé que les appels d'offres publics devraient mieux intégrer des critères favorisant la production régionale, afin de renforcer la compétitivité des producteurs locaux dans les marchés publics.

2.2.17. Étiquetage des denrées alimentaires

- Une discussion a été engagée sur l'étiquetage de l'origine des produits alimentaires.
- Il a été acté que l'étiquetage volontaire de l'origine doit être encouragé, afin de valoriser les productions locales et de garantir une meilleure transparence pour le consommateur.
- Toutefois, la mise en place d'une obligation d'étiquetage sur tous les produits reste un sujet en discussion, certaines incertitudes demeurant quant aux implications pratiques et économiques d'une telle mesure.
- La question des produits transformés à partir de matières premières issues de plusieurs pays a également été soulevée, notamment en ce qui concerne l'apposition de mentions d'origine dans le cadre de la transformation transfrontalière.

2.2.18. Bien-être animal et réglementation sur le transport du bétail

- Il a été souligné que, concernant l'élevage d'animaux sur les exploitations agricoles au Luxembourg, la situation est globalement satisfaisante, notamment grâce à des normes telles que l'obligation de construire des étables conformes aux exigences biologiques instaurées par la dernière législation agricole.
- L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la réglementation sur le transport des animaux, en particulier sur les longues distances.
- Il est impératif de veiller à ce que l'application des normes strictes en matière de transport ne rende pas impossible la mise en œuvre pratique du transport des animaux.,
- Des préoccupations ont été exprimées quant aux restrictions qui pourraient compromettre la disponibilité de transporteurs spécialisés, mettant en péril l'acheminement du bétail vers les abattoirs.
- Il a été réaffirmé que le Luxembourg soutient l'interdiction du transport d'animaux vivants vers des pays tiers pour l'abattage. Ainsi, il est souhaité que cette interdiction

soit étendue au niveau européen, afin de garantir un traitement éthique des animaux dans toute l'Union européenne.

2.2.19. Évaluation des impacts socio-économiques des nouvelles normes

- La Chambre d'Agriculture a insisté sur la nécessité d'une analyse d'impact systématique des nouvelles normes agricoles, afin d'évaluer leurs effets économiques et sociaux avant leur adoption.
- Il a été rappelé que la mise en conformité avec les standards européens entraîne déjà des coûts importants pour les agriculteurs, et que toute nouvelle contrainte doit être évaluée en termes de faisabilité et d'impact sur la compétitivité du secteur.

2.2.20. Positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur alimentaire

- La nécessité de renforcer la position des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire a été unanimement reconnue.
- Toutefois, l'efficacité de certaines législations, comme la loi « EGalim » en France, a été relativisée, des effets pervers ayant été constatés, notamment une volatilité accrue des prix au détriment des agriculteurs.
- Il a été convenu qu'avant toute nouvelle réglementation en la matière, une évaluation approfondie des impacts économiques et des possibles effets secondaires devra être menée.

2.2.21. Cohérence des standards de production et politique commerciale européenne

- L'engagement en faveur d'une cohérence entre les standards européens et les politiques commerciales a été réaffirmé.
- Il a été souligné que les produits importés doivent répondre aux mêmes exigences de qualité et de durabilité que ceux imposés aux producteurs européens, afin d'éviter des distorsions de concurrence et une délocalisation indirecte des productions agricoles.

2.2.22. Renouvellement générationnel et transmission des exploitations

- L'avenir du secteur agricole repose sur sa capacité à attirer et à maintenir de nouveaux exploitants. Il a été unanimement reconnu qu'aucune production alimentaire durable n'est possible sans la présence d'agriculteurs.
- Un plan d'action sera mis en place pour favoriser la transmission des exploitations et le renouvellement générationnel, afin d'identifier les obstacles à l'installation et de proposer des mesures d'accompagnement adaptées.
- Un premier cycle de concertation se déroulera au printemps avec les acteurs concernés pour définir les priorités et les solutions envisageables.
- Le coût élevé de la production agricole au Luxembourg, en particulier en raison des charges salariales et de la concurrence des importations, constitue un obstacle majeur qu'il convient de surmonter par des dispositifs de soutien ciblés et des incitations appropriées.

2.2.23. Allègement des contraintes administratives et réglementaires

- La simplification administrative figure parmi les principes directeurs du Dialogue stratégique, mais les mesures concrètes restent peu visibles.
- Un paquet initial de simplifications réglementaires devrait être annoncé prochainement au niveau européen.
- Il a été décidé de renforcer le dialogue avec les agriculteurs afin d'identifier les procédures les plus contraignantes et d'explorer des pistes d'amélioration.

- La digitalisation, bien qu'envisagée comme un levier de simplification, reste aujourd'hui une source de complexité accrue, nécessitant une adaptation des outils pour répondre plus efficacement aux besoins du terrain.

2.2.24. Préservation des terres agricoles et gestion de l'espace rural

- L'instauration d'un Observatoire européen de l'artificialisation des sols a été accueillie favorablement, dans la mesure où elle vise à protéger les terres agricoles de la pression foncière croissante.
- Toutefois, il a été rappelé que l'objectif de zéro artificialisation nette est difficilement applicable dans un pays comme le Luxembourg, où la croissance démographique et les besoins en infrastructures nécessitent un aménagement équilibré du territoire.
- Il a été souligné que toute politique de compensation foncière doit impérativement éviter l'impact sur les terres agricoles productives, afin de garantir la continuité de la production alimentaire.

2.2.25. Soutien à l'innovation et à la recherche agronomique

- L'innovation et le transfert de connaissances sont des leviers essentiels pour renforcer la résilience du secteur agricole face aux enjeux climatiques et économiques.
- Un renforcement des budgets alloués à la recherche appliquée, aux essais en conditions réelles et au conseil technique a été acté.
- Le développement de solutions innovantes et d'initiatives locales sera soutenu afin d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles.

2.2.26. Digitalisation : opportunité et vigilance

- La digitalisation de l'agriculture est un enjeu clé pour l'amélioration des performances et de la traçabilité, mais elle doit rester un outil et non une contrainte.
- Il a été constaté que les plateformes numériques actuelles ne facilitent pas toujours la gestion administrative des exploitations, ce qui appelle une optimisation de leur ergonomie et de leur interopérabilité.
- Un équilibre devra être trouvé pour maximiser l'efficacité des outils numériques sans alourdir la charge administrative des exploitants.

2.2.27. Développement rural et infrastructures locales

- Le renforcement du développement rural a été identifié comme une priorité pour assurer le maintien des infrastructures et des services essentiels dans les zones agricoles.
- Il a été convenu que le soutien aux projets locaux favorisant le dynamisme des zones rurales sera poursuivi.
- Le rôle multifonctionnel de l'agriculture, au-delà de la simple production alimentaire, a été souligné, en particulier en ce qui concerne la préservation des paysages et l'animation des territoires.

Échange de vues

Les discussions ont permis d'échanger sur plusieurs points d'analyse du *Dialogue stratégique*, en insistant sur les objectifs à venir et les orientations stratégiques à retenir :

Rôle du Dialogue stratégique et méthodologie d'approche

- Il a été souligné que le *Dialogue stratégique* constitue un document de cadrage, destiné à établir un état des lieux des grands enjeux agricoles et à poser des orientations

stratégiques générales, plutôt que de fournir des solutions détaillées et directement applicables.
- Le document a pour vocation d'identifier les principaux défis, sur lesquels devront se baser les prochaines étapes de mise en œuvre.
- Concernant le système de benchmarking environnemental, il a été rappelé que celui-ci ne doit pas être rejeté d'emblée, mais évalué selon sa pertinence. Son objectif est d'identifier des bonnes pratiques en Europe, susceptibles d'être adaptées aux spécificités nationales et d'apporter une simplification administrative.
- Une attention particulière devra être portée à ce que ce dispositif ne crée pas une charge administrative excessive, notamment pour les exploitants agricoles, tout en garantissant une transparence sur l'utilisation des fonds publics alloués aux politiques agricoles et environnementales.

Gestion des nutriments et recyclage des ressources

- La fermeture des cycles de nutriments a été évoquée, en mettant l'accent sur l'amélioration du recyclage des éléments fertilisants issus des stations d'épuration, des installations de méthanisation et des fertilisants organiques.
- L'intégration des techniques de transformation des fertilisants organiques en engrais minéraux, permettant une application plus ciblée et limitant les pertes, a été identifiée comme une piste d'amélioration.
- L'expérience de certains pays, tels que les Pays-Bas avec le système RENURE (*REcovered Nitrogen from manURE*)), pourrait être étudiée et adaptée au contexte luxembourgeois.

Élevage, bien-être animal et pâturage

- Il a été rappelé que la production animale luxembourgeoise répond déjà à des normes élevées en matière de bien-être animal.
- L'élevage en prairies naturelles (*Weidehaltung*) est encouragé et bénéficie d'une prime spécifique pour le pâturage afin d'inciter les exploitants à privilégier cette méthode d'élevage.
- Il a toutefois été souligné que l'expansion du pâturage doit être équilibrée avec les contraintes environnementales :
  a. Un pâturage extensif peut générer davantage d'émissions d'ammoniac, en raison de l'absence de contrôle sur la répartition des effluents d'élevage, contrairement aux systèmes stabilisés où ces rejets peuvent être mieux gérés.
  b. Il est nécessaire de prendre en compte la localisation des exploitations, certaines fermes situées dans des zones urbanisées rencontrant des difficultés logistiques pour pratiquer le pâturage.
- Un travail est en cours pour adapter et optimiser les pratiques de pâturage, notamment en explorant des modèles plus intensifs et mieux contrôlés (*Kurzrasenweide*), inspirés d'expériences menées aux Pays-Bas et en Allemagne.

Indépendance alimentaire et compétitivité du secteur

- La question de l'autonomie alimentaire et de la dépendance aux importations a été soulevée.
- L'amélioration de l'autosuffisance en protéines végétales figure parmi les axes prioritaires, notamment via l'optimisation de la gestion des prairies et des cultures fourragères.
- La diversification des sources d'approvisionnement en matières premières est un enjeu stratégique, afin de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux fluctuations des marchés internationaux.

Positionnement luxembourgeois et prochaines étapes

- Le *Landwirtschaftsdësch* a permis de formaliser une position nationale sur plusieurs axes du Dialogue stratégique, reflétant les préoccupations des agriculteurs et des représentants du secteur.
- Ces conclusions seront transmises à la Commission européenne, permettant ainsi d'exprimer les attentes et les préoccupations luxembourgeoises dans les discussions à venir.
- La vision stratégique du Commissaire européen à l'Agriculture, attendue en février, constituera une base pour les prochaines évolutions des politiques agricoles européennes.
- Le Luxembourg poursuivra son travail de veille et de contribution dans les débats européens, en s'assurant que les recommandations formulées lors du *Landwirtschaftsdësch* soient prises en compte dans les négociations à venir.

3. Conseils "Agriculture et Pêche" du 23 septembre, des 21-22 octobre, du 18 novembre et des 9-10 décembre 2024 - Compte rendu par Madame la Ministre

Madame la Ministre présente les conclusions des derniers Conseils des ministres de l'Agriculture et de la Pêche. De son intervention, les éléments suivants sont à retenir :

Conseil "Agriculture et Pêche" du 23 septembre 2024

- Évaluation critique de la PAC : La mise en œuvre du Plan stratégique de la Politique Agricole Commune (PAC) a fait l'objet d'une analyse approfondie par les États membres, qui ont unanimement souligné la nécessité d'une simplification administrative.
- Allègement des procédures pour les petits États : Le Luxembourg a réitéré sa demande d'une version simplifiée des procédures pour les petits États, afin de limiter la charge bureaucratique pesant sur leurs administrations et exploitants agricoles.
- Complexité administrative excessive : Plusieurs États fédéraux allemands ont mis en avant l'ampleur du dispositif administratif nécessaire à la mise en œuvre de la PAC, soulevant des interrogations sur la viabilité à long terme de certaines obligations réglementaires.
- Présentation du Dialogue stratégique : Le rapport a été présenté sans qu'un échange approfondi n'ait eu lieu.
- Systèmes informatiques de gestion agricole : La Pologne a sollicité un report pour la mise en place du registre numérique des produits phytosanitaires, une demande soutenue par 19 États membres, illustrant les défis posés par la multiplication des outils numériques réglementaires. Le Commissaire européen a pris acte de cette demande. Seul le Danemark s'y est opposé.

Conseils "Agriculture et Pêche" des 21-22 octobre 2024

Tentative de conclusions sur la PAC :

- La présidence hongroise a tenté d'aboutir à une déclaration commune sur l'avenir de la PAC. Toutefois, faute de consensus, notamment sur la question des paiements directs, les discussions n'ont pas abouti.

Convergence des aides par hectare :

- Les États d'Europe de l'Est ont plaidé en faveur d'une harmonisation des aides directes par hectare, invoquant un besoin d'équité au sein de l'UE.
- Cette proposition a été vivement rejetée par plusieurs pays d'Europe occidentale (France, Espagne, Pays-Bas), qui bénéficient de niveaux d'aides historiquement plus élevés.
- Le Luxembourg, dont les aides sont alignées sur la moyenne européenne, a adopté une position de neutralité, s'abstenant de prendre part au débat.

Régulation des échanges commerciaux :

- Le Luxembourg a rappelé l'importance d'instaurer des normes de production équitables dans les accords commerciaux internationaux afin d'assurer des conditions de concurrence loyales pour les producteurs européens.
- Un appel a été lancé pour une meilleure cohérence entre les politiques agricoles, commerciales et environnementales, afin d'éviter l'imposition de contraintes contradictoires.
- Une demande a été formulée pour que toute nouvelle réglementation ayant un impact sur l'agriculture fasse l'objet d'une évaluation des conséquences économiques et sociales avant son adoption.

Position des agriculteurs dans la chaîne de valeur :

- Le Luxembourg a réaffirmé la nécessité de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs afin d'assurer un équilibre plus juste au sein de la filière agroalimentaire.

Accord UE-Mercosur :

- Le Commissaire européen a évoqué les implications de l'accord, en soulignant que si certains produits agricoles pourraient bénéficier d'un accès accru au marché sud-américain, les secteurs sensibles, notamment la viande, devront faire l'objet d'une vigilance particulière.

Sécurité sanitaire et vétérinaire :

- Adoption d'une approche coordonnée sur le *One Health System*, visant à renforcer la lutte contre la résistance aux antibiotiques et les zoonoses.
- Présentation par le Luxembourg du programme *Biocheck*, élaboré avec l'Université de Gand, permettant aux exploitations de participer à un contrôle volontaire des pratiques sanitaires.

Normes sanitaires pour les importations :

- Le Luxembourg a plaidé pour un alignement strict des normes sanitaires entre les produits européens et les importations, en demandant une tolérance zéro pour les résidus de pesticides interdits au sein de l'UE.
- La nécessité d'une harmonisation des règles d'étiquetage des denrées alimentaires a été évoquée afin de renforcer la transparence pour les consommateurs.

Conseil "Agriculture et Pêche" du 18 novembre 2024

Impact de la guerre sur l'agriculture ukrainienne :

- Le ministre ukrainien de l'Agriculture a dressé un état des lieux alarmant de la situation agricole en Ukraine, où 20% des terres cultivables sont sous occupation et une part significative des surfaces restantes nécessite un déminage préalable avant toute reprise d'activité.
- L'Union européenne a réaffirmé son engagement à soutenir le secteur agricole ukrainien, notamment par des aides financières et logistiques.

Fluctuation des prix agricoles :

- La volatilité des marchés agricoles a été évoquée, notamment pour les céréales, dont les rendements décevants en Europe ont accentué la pression sur les prix.

Crises sanitaires et vaccination animale :

- De nombreux États membres ont signalé une recrudescence des épizooties affectant l'élevage, entraînant des pertes importantes et une diminution de la productivité.
- Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de mettre en place une stratégie européenne coordonnée en matière de vaccination animale, afin d'assurer une réponse homogène à l'échelle de l'Union.

Disponibilité des terres et main-d'œuvre agricole :

- La pression foncière et la difficulté croissante à trouver de la main-d'œuvre qualifiée ont été identifiées comme des défis structurels pour plusieurs États membres.
- L'importance de maintenir une vision de long terme sur l'attractivité du secteur agricole a été soulignée.

Stratégie européenne sur les protéines végétales :

- Il a été rappelé que l'UE souffre d'un déficit en production de protéines végétales, aussi bien pour l'alimentation animale que pour la consommation humaine.
- L'amélioration de la rentabilité de ces cultures est jugée nécessaire, ce qui pourrait se traduire par des ajustements dans les mécanismes de soutien de la PAC.
- Cette initiative, portée par l'Allemagne et le Danemark, a reçu le soutien du Luxembourg.

Conseils "Agriculture et Pêche" des 9-10 décembre 2024

Présentation des priorités européennes :

- Christoph Hansen a rappelé l'importance du renouvellement générationnel et du maintien d'un dialogue structuré avec les acteurs du secteur agricole.
- Le Luxembourg a insisté sur la nécessité de maintenir la production alimentaire au cœur de la PAC, en veillant à préserver la rentabilité des exploitations pour atteindre les objectifs environnementaux et garantir l'attractivité du métier.
- L'accent a une nouvelle fois été mis sur l'impératif de simplification administrative, avec une demande pour que toute nouvelle réglementation fasse l'objet d'une étude d'impact préalable.

Bioéconomie et valorisation des ressources renouvelables :

- Un soutien accru aux matières premières biosourcées (notamment dans la construction) a été recommandé.
- Cependant, plusieurs États, dont le Luxembourg, ont dénoncé le manque de cohérence entre les politiques européennes : certaines encouragent la bioéconomie tandis que d'autres freinent son développement.
- L'absence de normes européennes harmonisées pour les matériaux biosourcés a été identifiée comme un obstacle majeur à leur déploiement.

Biogaz et recyclage agricole :

- La Finlande a mis en avant la nécessité de soutenir davantage le développement du biogaz, un constat partagé par le Luxembourg.
- Une meilleure intégration entre biogaz et gestion des déchets agricoles et alimentaires a été jugée essentielle pour une valorisation plus efficace des ressources.

Taxation du CO_2 en agriculture :

- Une proposition du Danemark visant à introduire une taxe carbone sur l'agriculture a été largement rejetée par les États membres.
- Le Luxembourg a souligné l'impossibilité d'une approche uniforme, chaque pays ayant des spécificités agricoles distinctes.

Brevetabilité des semences et réglementation génétique :

- Le Luxembourg a réitéré son opposition à la brevetabilité des semences, en défendant le principe d'un accès libre aux ressources génétiques pour les agriculteurs.

Transport des animaux vivants :

- La nécessité de maintenir un cadre réglementaire clair a été soulignée, tout en insistant sur la réduction de la charge administrative pour éviter de pénaliser les éleveurs.

Stratégie vaccinale et lutte contre les maladies animales :

- Le Luxembourg a plaidé pour une coordination européenne accrue en matière de vaccination animale, soulignant l'importance d'un approvisionnement sécurisé en vaccins à l'échelle de l'UE. Cela permettrait d'assurer un taux de vaccination élevé dans tous les pays, particulièrement en l'absence de financement dans certains États membres.
- Il est essentiel que l'Europe adopte une action concertée pour éradiquer les maladies transmises par les mouches vectrices, en garantissant que les vaccins soient accessibles à tous et en soutenant les efforts de vaccination dans les pays où cela n'est pas encore le cas.
- Une telle action coordonnée au niveau européen est nécessaire pour assurer non seulement la disponibilité des vaccins, mais aussi la lutte efficace contre la propagation des maladies animales.

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Une proposition allemande, soutenue par le Luxembourg et plusieurs autres États (Zypern, Danemark, Lituanie, Portugal, Espagne), vise à faciliter la redistribution des denrées alimentaires invendues à des œuvres caritatives, en assouplissant la réglementation existante.

Usage des drones en agriculture :

- Une demande a été formulée pour une réglementation européenne harmonisée sur l'usage des drones agricoles, afin d'encourager leur développement tout en assurant un cadre juridique cohérent.
- Le Luxembourg a rappelé que des essais pilotes sont déjà en cours dans les vignobles de la Moselle, démontrant l'intérêt des drones pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et limiter la compaction des sols.
- Il a été insisté sur la nécessité d'une réglementation simple et pragmatique, afin de ne pas alourdir la charge administrative des agriculteurs.

Échange de vues

À la suite de l'échange de vues présenté par Madame la Ministre, les points suivants doivent être soulignés :

Disponibilité des terres agricoles et main-d'œuvre

- La question de l'accès aux terres agricoles a été principalement soulevée par les pays d'Europe occidentale et centrale, où la pression foncière est particulièrement élevée.
- En revanche, les pays d'Europe de l'Est, comme la Pologne, bien que moins directement concernés, ont tout de même reconnu l'importance de cette problématique.
- Le manque de travailleurs qualifiés dans le secteur agricole a été identifié comme une problématique généralisée à l'ensemble des États membres.
- Le défi principal réside dans la difficulté à attirer de nouveaux acteurs vers les métiers agricoles, ce qui met en péril le renouvellement générationnel et la pérennité des exploitations.
- Il est apparu essentiel d'élaborer des stratégies adaptées pour rendre le secteur plus attractif et assurer une main-d'œuvre suffisante à l'avenir.

Utilisation des drones en agriculture

- Il a été souligné que l'encadrement actuel des drones au Luxembourg demeure contraignant, limitant leur déploiement efficace dans le secteur agricole.
- La nécessité d'une harmonisation de la réglementation au niveau européen a été confirmée, afin d'encourager leur adoption et leur utilisation dans les pratiques agricoles.
- La ministre s'est engagée à relancer les discussions au sein du gouvernement luxembourgeois, en concertation avec le ministère compétent, pour examiner une simplification des règles d'utilisation des drones au niveau national.

4. Divers

Accord UE-Mercosur : état d'avancement et calendrier

- Une demande a été formulée concernant le calendrier des négociations de l'accord UE-Mercosur et la consolidation de la position luxembourgeoise.
- Il a été précisé que l'accord relève du commerce extérieur et non du Conseil de l'Agriculture.
- La ministre a indiqué ne pas disposer d'informations précises sur les prochaines étapes du processus ni sur le calendrier exact des discussions.
- Il a été mentionné que des rencontres ont eu lieu avec les représentants du secteur agricole, mais sans précision sur d'éventuelles nouvelles consultations.

Réunion conjointe des commissions parlementaires

- Une demande est en cours pour organiser une réunion conjointe de la Commission des Affaires étrangères et de la Commission de l'Agriculture, en présence du Premier ministre et de la ministre de l'Agriculture.
- Des interrogations ont été soulevées sur la participation du ministre des Affaires étrangères, compte tenu du périmètre des discussions.
- Il a été confirmé que des échanges sont en cours pour coordonner la participation des trois ministres concernés.

Suivi législatif et calendrier des textes en attente

- Un état d'avancement des travaux législatifs a été communiqué, mettant en évidence plusieurs textes en attente depuis longtemps, y compris ceux ayant déjà reçu l'avis du Conseil d'État.
- La ministre a indiqué que certains projets rencontrent des difficultés liées à la répartition des compétences administratives.
- Des discussions sont en cours avec le Conseil d'État pour clarifier ces enjeux et identifier des solutions.
- Tant que ces points ne sont pas résolus, aucun calendrier précis ne peut être communiqué pour la finalisation et l'adoption des textes concernés.

Luxembourg, le 14 janvier 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact